



Rupture conventionnelle dans une entreprise en difficulté

Par **99drine**, le **07/03/2012** à **17:45**

Bonjour,

L'entreprise ou je travaille a fait une demande de chômage partiel en février 2012 du a une baisse de travail, j'ai demandé un licenciement économique pour m'installer, on me l'a refusé puis, une rupture conventionnelle que l'on m'a refusé également. A-t'il vraiment le droit et que doit on faire pour récupérer ses indemnités ?

Par **pat76**, le **07/03/2012** à **17:49**

Bonjour

L'employeur n'est pas obligé de vous licencier pour raison économique parce que vous le lui demandez, ni d'accepter votre demande de rupture conventionnelle.

L'employeur doit vous verser les indemnités de chômage partiel qu'il se fera rembourser par la DIRRECTE.